

**PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTÉRIMAIRE
MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE
COLOMBIE-BRITANNIQUE – TARIFICATION**

Le 17 janvier 2011

Nous sommes heureux de vous informer qu'à compter du **17 janvier 2011**, Croix Bleue Medavie administrera le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) partout au Canada, ce qui comprend le traitement des demandes de règlement soumises par les différents fournisseurs et établissements de soins de santé qui offrent des services qui sont nécessaires sur le plan médical aux clients admissibles du PFSI.

Le présent bulletin présente la politique de remboursement des médicaments sur ordonnance applicable dans votre province en vertu du PFSI.

| | POLITIQUE DE REMBOURSEMENT – CIC (PFSI) |
|--|--|
| Date d'entrée en vigueur → | 17 janvier 2011 |
| Coût du médicament | Prix d'achat réel (PAR) |
| Majoration du prix de gros (soumise avec le coût du médicament) | 8% |
| Frais accessoires | 7% avant le 15 octobre 2010 10% à compter du 15 octobre 2010 |
| Frais professionnels (réguliers) | 9,56 \$ avant le 15 octobre 2010 9,60 \$ à compter du 15 octobre 2010 10,00 \$ à compter du 4 juillet 2011 10,50 \$ à compter du 2 avril 2012 |
| Frais pour les préparations extemporanées | 14,34 \$ avant le 15 octobre 2010 14,40 \$ à compter du 15 octobre 2010 15,00 \$ à compter du 4 juillet 2011 15,75 \$ à compter du 2 avril 2012 |

Si vous avez des questions ou désirez plus d'information sur le PFSI ou Croix Bleue Medavie, veuillez appeler notre Centre d'information à la clientèle au 1-888-614-1880 ou envoyer un courriel à CIC_Inquiry@medavie.croixbleue.ca le **17 janvier 2011** ou après.

Avant cette date, si vous avez des questions sur votre inscription, veuillez les envoyer à provider@medavie.croixbleue.ca.